

Les politiques publiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : entre incomplétude institutionnelle et succès symbolique

Public policies in francophone immigration in Acadia of New Brunswick: Between institutional incompleteness and symbolic success

Leyla Sall

Numéro 83, 2019

Redessiner les contours de l'État : la mise en oeuvre des politiques migratoires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066094ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1066094ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sall, L. (2019). Les politiques publiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : entre incomplétude institutionnelle et succès symbolique. *Lien social et Politiques*, (83), 272–294. <https://doi.org/10.7202/1066094ar>

Résumé de l'article

Confrontée au vieillissement de sa population et à son caractère rural affirmé, l'Acadie du Nouveau-Brunswick est devenue une communauté d'accueil d'immigrants francophones créée par le droit, le travail militant de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) et l'engagement des différents paliers de gouvernement à prendre des mesures positives pour assurer la survie et renforcer la vitalité linguistique et communautaire de l'Acadie.

Dans un tel contexte, l'immigration francophone est perçue, à la fois, comme une politique sociale distributive de nature linguistique et comme une panacée permettant la résolution de l'équation du vieillissement de la population, de la faible natalité, des risques d'assimilation linguistique et du déséquilibre démographique en faveur de la majorité anglophone.

Après plus d'une décennie de mise en oeuvre des politiques publiques d'immigration francophone, force est de constater l'incapacité de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à émerger en tant que communauté d'accueil viable : elle se caractérise par une incomplétude institutionnelle pluridimensionnelle en matière d'immigration et ne profite que marginalement des retombées de la démocratisation de la ressource migratoire. En raison de ses caractéristiques sociétales et spatiales, la rétention et l'intégration d'une masse critique d'immigrants y équivalent à un défi aux « lois » de fonctionnement des flux migratoires.

Toutefois, les politiques publiques d'immigration francophone ne sont pas remises en cause. Elles bénéficient d'un succès singulier. D'une part, elles ont pour fonction d'atténuer les tensions linguistiques au niveau provincial et, d'autre part, elles réussissent à faire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick une communauté d'accueil symbolique d'immigrants au même titre que la société anglophone majoritaire.

Les politiques publiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : entre incomplétude institutionnelle et succès symbolique

LEYLA SALL

Professeur agrégé de sociologie,
département de sociologie et de criminologie – Université de Moncton

Depuis le début des années 2000, l'immigration est devenue un objet d'intérêt, de revendications, de débats et de productions scientifiques dans les francophonies minoritaires canadiennes. Au Nouveau-Brunswick, l'émergence de l'État social dans les années 1960, et l'adoption de la Loi sur l'égalité entre les deux communautés de langue officielle et de la Loi sur les langues officielles ont placé l'Acadie dans une logique d'ayant droit¹ de ressources de protection en faveur de sa vitalité linguistique auprès des différents paliers gouvernementaux. Concrètement, il s'agit de réclamer des services en français, une autonomie institutionnelle et une dualité linguistique dans des secteurs névralgiques comme l'éducation et la santé afin d'assurer la reproduction et la vitalité communautaire (Landry, 2015).

Récemment, la demande de ressources pour protéger la vitalité communautaire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) du pays s'est déplacée vers le terrain de l'immigration vue comme principale solution à des défis démographiques, linguistiques et économiques.

Cette nouvelle fonction assignée à l'immigration d'expression française représente une nouvelle phase de l'évolution de la trajectoire politico-identitaire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Cette dernière, qui a réussi à assurer sa survie grâce à une logique de distinction/distanciation par rapport à la

majorité anglophone (britannique et irlandaise), mais aussi par rapport aux Québécois, ainsi que grâce à la mobilisation d'un arsenal juridique, veut intégrer la diversité en provenance de la francophonie internationale. Elle est appuyée dans cette démarche par les gouvernements fédéral et provincial qui, tenus par leurs obligations juridiques de protection des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM), ont mis en place des politiques publiques visant à promouvoir et à favoriser l'établissement de nouveaux immigrants francophones en son sein.

Aussi, l'Acadie du Nouveau-Brunswick est-elle devenue une communauté d'accueil, sans masse critique d'immigrants², créée par le droit³ et par les politiques publiques d'immigration francophone. Reste à savoir si le politique et le juridique peuvent faire advenir le social ou, du moins, lui donner une consistance sociétale vu les défis auxquels l'Acadie est confrontée en matière d'attractivité, de rétention et d'intégration⁴ de « ces immigrants » en français.

Pour le dire de manière lapidaire, une communauté d'accueil minoritaire francophone créée artificiellement par le droit et par des politiques publiques d'immigration peut-elle devenir une communauté d'accueil au sens sociétal, c'est-à-dire une société capable d'accueillir et d'intégrer une masse critique d'immigrants parce qu'elle dispose d'une volonté politique et d'une complétude institutionnelle en matière d'immigration ? Quelles sont les motivations des organismes et des élites acadiennes à accueillir d'autres minorités francophones immigrantes dans un contexte de taux de chômage élevé et de durcissement généralisé des frontières spatiales et identitaires envers les migrants ? Quelle est la pertinence et quel est le sens des politiques publiques d'immigration francophone dans une Acadie rurale sans masse critique d'immigrants ?

Pour répondre à ces questions, nous avons adopté une méthodologie qualitative composée de recherches documentaires appuyées par des entrevues semi-dirigées. Le travail documentaire porte essentiellement sur les politiques publiques d'immigration francophone. Il s'agissait de consulter des rapports gouvernementaux et d'organismes, ainsi que des ouvrages portant sur les politiques publiques d'immigration francophone dans les CFMS en général, et en Acadie du Nouveau-Brunswick en particulier.

Les entrevues ont été menées avec les acteurs suivants : le président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick⁵ (SANB), son directeur général, le responsable du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick⁶

(RIFNB) et 53 immigrants francophones en provenance principalement de la France, de la Belgique, de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Les immigrants originaires d'Afrique sont principalement des réfugiés congolais et des étudiants internationaux finissants en transition vers la résidence permanente.

Les questions ouvertes posées au président de la SANB et à son directeur général portaient sur les mesures concrètes mises en place par l'organisme afin de promouvoir l'immigration francophone à l'étranger et au sein des communautés acadiennes, sur les pouvoirs et les capacités d'agir de la SANB en matière d'immigration francophone, ainsi que sur les mesures que leur organisme souhaiterait mettre en place pour favoriser le succès des politiques publiques d'immigration francophone.

Quant aux immigrants francophones, nous leur avons posé des questions portant sur les motivations de leur choix de l'Acadie du Nouveau-Brunswick comme lieu de destination, sur leurs trajectoires migratoires, sur leurs rapports aux deux langues officielles et aux communautés acadiennes, et sur les défis qu'ils ont rencontrés et les opportunités qui se sont présentées sur le marché du travail provincial.

Quoique l'étude se soit déroulée à l'échelle de la province, Moncton a été notre espace témoin⁷. Nous y avons mené l'essentiel des entrevues. Les villes d'Edmundston, Fredericton, Saint-Jean et Bathurst ont été utilisées à titre contrastif afin de faire ressortir, s'il y a lieu, les régularités et les variations des caractéristiques sociodémographiques des immigrants considérés dans cette étude, ainsi que des pratiques de promotion et d'intégration des immigrants.

Les matériaux collectés (entrevues et données secondaires) ont été lus sous l'angle de notre question centrale de recherche : est-ce que la communauté d'accueil acadienne créée, non pas par un afflux considérable d'immigrants, mais par le droit et les politiques publiques d'immigration francophone, est une communauté d'accueil viable⁸?

Une précision de taille s'impose : les données qualitatives issues des entrevues sont utilisées de façon très marginale. Elles ont servi à confirmer nos analyses en raison de la concordance de leur contenu⁹ avec des sources documentaires critiques (articles et chapitres de livres) portant sur les politiques publiques d'immigration francophone dans les CFSM.

Notre argumentaire comprend trois grandes étapes : dans un premier temps, nous décrivons de manière synthétique la création alarmiste et juridique de la communauté d'accueil de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous verrons comment cette communauté d'accueil peine à acquérir une consistance sociétale à cause de son incomplétude institutionnelle en matière d'immigration. Pour terminer, nous mettrons en évidence à la fois l'échec réel et le succès symbolique des politiques publiques d'immigration francophone dans cette CFMS au caractère rural affirmé.

1. Création alarmiste et juridique d'une communauté d'accueil, et politiques publiques d'immigration francophone

1.1 Un argumentaire alarmiste

L'Acadie du Nouveau-Brunswick, comme la plupart des autres CFMS¹⁰ du pays, est avant tout une communauté d'accueil créée par le droit, sous la pression de constats démographiques alarmants et de conditions institutionnelles favorables (Farmer, 2008). De manière générale, le contexte est celui d'une prise de conscience du déclin démographique des communautés francophones en situation minoritaire (CFMS) confrontées au vieillissement de leurs populations, à une faible natalité, à l'exode de leurs jeunes dans les grands centres urbains, à des transferts linguistiques unidirectionnels vers l'anglais et à la menace de la disparition de la dualité linguistique dans un Canada multiculturel (Iacovino et Léger, 2013). Malgré cette réalité démographique, la perception de l'immigration comme source de vitalité des CFMS émerge seulement au début des années 2000 grâce à un travail scientifique¹¹ (production de rapports de recherche identifiant les bénéfices économiques et démographiques de l'immigration d'expression française dans les CFMS, et son rôle de renforcement de la dualité linguistique à travers le Canada) et idéologique¹².

Toutefois, contrairement au Québec et à l'Ontario, l'Acadie du Nouveau-Brunswick n'a pas de territoires nettement définis ni de réels pouvoirs de décision sur l'immigration, et elle n'accueille pas un nombre significatif d'immigrants francophones. Elle n'aurait donc pas pu devenir une communauté d'accueil juridique sans les interventions des gouvernements fédéral et provincial, et sans le leadership important de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Le gouvernement fédéral a au moins deux raisons majeures de favoriser l'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick et dans les CFSM, en général. D'une part, cette dernière participe d'une stratégie de régionalisation de l'immigration et, par conséquent, favorise l'atténuation du fameux syndrome Montréal-Toronto-Vancouver (MTV). D'autre part, encourager et mettre en œuvre des politiques d'immigration francophone permet au gouvernement fédéral de remplir, en partie, ses obligations de protection de la vitalité linguistique des CFSM et de se conformer à la Loi sur les langues officielles dans sa version révisée de 1988¹³.

Quant au gouvernement provincial, son soutien à l'immigration francophone s'explique par trois raisons clairement indiquées dans son Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014). La première est d'ordre linguistique. Les partis conservateur et libéral ont, jusqu'à présent¹⁴, cherché à préserver l'équilibre et la paix linguistiques de la seule province officiellement bilingue du pays. L'objectif est d'attirer 33 % d'immigrants francophones d'ici la fin 2020 (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2014).

Les deux autres raisons sont les mêmes que celles évoquées dans les politiques d'immigration en général : depuis le début des années 2000, l'immigration est devenue un mécanisme de construction provinciale¹⁵ associé à la croissance démographique et à la revitalisation économique d'une province aux performances économiques moroses.

1.2 Le droit à la rescousse

Si ces constats démographiques et vitalitaires alarmants ont indéniablement favorisé la mobilisation des organismes acadiens et de certaines élites acadiennes en faveur de l'immigration, l'Acadie du Nouveau-Brunswick est devenue une communauté d'accueil non pas parce qu'une masse critique d'immigrants francophones s'y établissent et y trouvent des opportunités, mais grâce au droit.

La revendication d'avoir sa part d'immigrants francophones s'appuie sur un double soutien juridique : la Loi sur les langues officielles et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. La première loi, qui a beaucoup évolué entre sa promulgation en 1969 et sa révision en 1988, va au-delà de la simple reconnaissance de l'égalité de statut du français et de l'anglais et de leur usage dans les institutions. Le gouvernement fédéral s'engage à prendre

des mesures positives afin de promouvoir la dualité linguistique et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en exigeant la collaboration de tous les ministères et organismes fédéraux. Comme le souligne, avec justesse, Diane Farmer, «cette nouvelle disposition servira de levier dans l'évolution du dossier de l'immigration francophone à l'extérieur du Québec» (Farmer, 2008 : 124). Quant à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, entrée en vigueur le 28 juin 2002, elle reconnaît le rôle que joue l'immigration dans la revitalisation des CLOSM en général, comme en témoignent les dispositions suivantes :

3. (1) En matière d'immigration, la présente loi a pour objet : [...]
- b) d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel du Canada dans le respect de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel;
- b1) de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada;
- (3) L'interprétation et la mise en œuvre de la présente loi doit avoir pour effet : [...]
- e) de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada : [...].

Cette création juridique d'une communauté d'accueil sans masse critique d'immigrants représente un contexte inédit, puisque le champ d'études des dynamiques migratoires nous avait plutôt habitués à des dynamiques opposées : arrivée d'un nombre significatif d'immigrants dans un pays ou une communauté donnés, et mise en place de politiques d'intégration et, éventuellement, d'une législation afin d'encadrer le vivre-ensemble. Le juridique ne crée alors pas une communauté d'accueil, mais intervient plutôt en aval pour en tracer les balises.

1.3 Les politiques publiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick

La Loi sur les langues officielles et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ont transformé l'Acadie du Nouveau-Brunswick en ayant droit d'immigrants. Elles seront opérationnalisées par des politiques publiques mises en place par les gouvernements fédéral et provincial afin de favoriser l'attraction et la rétention d'immigrants francophones. Ces politiques ont pour objet la promotion de l'immigration francophone à l'étranger, la sélection d'immigrants francophones qualifiés, ainsi que leur rétention dans les

communautés acadiennes.

1.3.1 Promotion et sélection

L'outil de promotion de l'immigration francophone à l'étranger le plus populaire est sans doute Destination Acadie. Divers organismes et institutions acadiennes des Maritimes¹⁶ y participent¹⁷. Le but est d'attirer des immigrants francophones d'Europe et d'Afrique du Nord en les sensibilisant aux opportunités professionnelles qui s'offrent à eux dans un milieu de vie bilingue, bucolique, sécuritaire et paisible¹⁸. Parallèlement à Destination Acadie, la province promeut l'immigration francophone à travers Destination Canada, laquelle fait la promotion des opportunités économiques du Canada auprès de potentiels candidats à l'immigration. Des employeurs et des représentants de différents organismes francophones et acadiens hors Québec y participent.

Les gouvernements fédéral et néo-brunswickois ont mis en place différents mécanismes de sélection afin d'atteindre la cible de 33 % d'immigrants francophones d'ici 2020. Pour ce faire, la province dispose d'un pouvoir et d'un outil de sélection qu'est le Programme des candidats de la province. Fruit d'une entente conclue avec le fédéral en 1999, ce programme favorisait les immigrants investisseurs et les entrepreneurs. Depuis 2007, un tournant est amorcé puisque, comme le souligne avec justesse Mireille Paquet (2016), le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de la construction de sa société provinciale centrée sur l'immigration¹⁹, met de plus en plus l'accent sur le recrutement de travailleurs qualifiés capables de contribuer à la croissance économique. La province facilite largement la transition des étudiants internationaux vers la résidence permanente²⁰, car ceux-ci sont considérés comme de meilleurs potentiels immigrants (Belkhodja, 2012 ; Sall, 2018).

Pour attirer plus d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec, appuyer et remplir ses obligations en matière de renforcement de la vitalité linguistique des francophonies minoritaires et acadiennes, le gouvernement fédéral attribue un nombre significatif de points aux potentiels immigrants francophones qui se dirigent vers les CFMS, dans le cadre de l'outil de sélection de l'Entrée express²¹ en janvier 2015²² (environ 30 points pour ceux qui disposent de solides compétences en français).

Depuis mai 2018, le gouvernement fédéral a lancé le projet pilote d'immigration au Canada Atlantique, qui permet à des employeurs désignés du

Canada Atlantique de combler leurs besoins en main-d'œuvre. Même si ce programme ne s'adresse pas spécifiquement à des immigrants francophones, la participation d'employeurs francophones est fortement encouragée afin d'augmenter les niveaux d'immigration francophone.

1.3.2 Rétention

À ces programmes d'attraction et de sélection d'immigrants francophones s'ajoutent des mesures visant leur rétention, celle-ci n'allant pas de soi. Le Nouveau-Brunswick perd de 52 % à 55 % de ses immigrants francophones et anglophones. Ces programmes de rétention sont assurés par divers organismes comme le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFI), l'Association multiculturelle du Grand-Moncton (MAGMA), l'université de Moncton et la ville de Moncton. Le but est avant tout de favoriser l'accès à l'emploi pour les nouveaux arrivants et les étudiants internationaux au travers des salons de l'emploi et de formations visant à doter les immigrants de compétences interactionnelles et de qualités personnelles recherchées par les employeurs.

Enfin, soulignons qu'il existe un programme de mentorat des entrepreneurs immigrants francophones et anglophones qui offrent des cours sur l'environnement des affaires de la province, ainsi que des sessions de jumelage entre nouveaux arrivants et mentors en affaires ou à la retraite (Sall, 2015). La chambre de commerce du Grand Moncton a mis en place un programme d'incubateurs d'entreprises. Destiné aux nouveaux arrivants francophones dans un premier temps, ce programme est devenu accessible aux entrepreneurs immigrants dont l'anglais est la première langue officielle parlée (PLOP).

2. Échec des politiques et incomplétude institutionnelle en matière d'immigration

Malgré un engagement des différents paliers de gouvernements, ainsi qu'une pléthore de programmes destinés à favoriser l'attraction et la rétention d'immigrants d'expression française, les cibles sont loin d'être atteintes. Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer l'échec des politiques publiques d'immigration francophone. Les immigrants, de manière générale, préféreraient vivre dans les grands centres urbains où se trouvent leurs compatriotes, leurs réseaux amicaux ou familiaux, et les biens et services dont ils ont besoin. Un autre élément explicatif, de nature économique, est avancé par Donald Savoie (2006) : le Nouveau-Brunswick et les Maritimes

auraient été tellement désavantagés par leur entrée dans la Confédération canadienne que leur marché du travail est demeuré exigu, décourageant ainsi les immigrants post-confédération de les choisir comme terre d'immigration.

Si pertinentes soient-elles, ces hypothèses n'expliquent pas pourquoi les immigrants francophones qui éprouvent une aversion à l'égard des grands centres et qui ont choisi les Maritimes comme terre d'accueil peinent à rester. Aussi préférons-nous explorer l'hypothèse de l'incomplétude institutionnelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick comme facteur expliquant l'échec des politiques publiques d'immigration francophone.

2.1 Résultats mitigés

La cible de 33 % d'immigrants francophones²³ par année avait été fixée pour 2020 dans le but de respecter la composition linguistique de la province. En 2016-2017, à peine 11 % des immigrants du Nouveau-Brunswick avaient comme première langue officielle parlée le français (Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, 2017).

Nouveau-Brunswick

Résidents permanents d'expression française par catégorie d'immigration, 2006-2015

Catégorie d'immigration	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Économique	25	55	50	80	70	125	135	90	130	145
Famille parrainée	20	25	30	30	20	35	20	20	15	20
Réfugiés réinstallés et personne protégée au Canada	30	25	45	15	10	20	25	35	15	35
Toutes les autres catégories d'immigration	-	0	5	0	100	0	-	-	0	
Total	75	105	130	125	200	180	180	145	160	200

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2015.

S'agissant de l'immigration au Canada atlantique et en Acadie du Nouveau-Brunswick, nous avons affaire à de petits nombres qui ne peuvent pas changer

la structure démographique de l'Acadie ou réduire, de manière significative, le déséquilibre linguistique actuellement en faveur de la majorité anglophone²⁴.

Trois petits mondes d'immigrants francophones se sont constitués en Acadie du Nouveau-Brunswick : le monde des étudiants internationaux, le monde des réfugiés congolais et le monde franco-belge (Sall, 2018). Il existe certes des niches d'emplois structurelles²⁵ et conjoncturelles²⁶ pour ces immigrants d'expression française. Toutefois, ces derniers font face à des barrières significatives d'accès à l'emploi et à l'extrême exigüité du marché de l'emploi francophone. Ces barrières sont renforcées par le fait que les secteurs du marché du travail ayant émergé en raison de la dualité linguistique (éducation et santé) et étant contrôlés par la minorité acadienne sont fermés aux nouveaux arrivants (Sall, 2018), d'où la difficulté de les retenir dans la province.

2.2 Incomplétude institutionnelle en matière d'immigration

Mis à part les cibles non atteintes en matière d'attraction et de rétention, l'échec des politiques en immigration francophone s'expliquerait surtout par l'*Incomplétude institutionnelle*²⁷ de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en matière d'immigration. Afin de mieux définir ce concept descriptif, il faut d'abord préciser ce que nous entendons par son contraire : la complétude institutionnelle en matière d'immigration. Cette dernière fait référence à la volonté politico-idéologique, et à la capacité sociétale et économique des pays ou des communautés d'accueillir et d'intégrer des immigrants en fonction des institutions sociales, politiques, économiques et communautaires dont ils disposent. La complétude institutionnelle en matière d'immigration devrait être considérée comme un type idéal, puisqu'en réalité, aucun pays ou communauté d'accueil ne l'atteint complètement. Toutefois, certains pays et communautés d'accueil se sont rapprochés du type idéal, pendant certaines périodes de leur développement historique. C'est le cas d'un pays comme l'Allemagne qui, malgré l'afflux de plus d'un million de réfugiés syriens, a pu mettre en place assez rapidement des structures d'accueil et des institutions éducatives destinées à favoriser l'intégration socioéconomique de ces derniers²⁸, ce que la Grèce, embourbée dans une crise économique aiguë, n'a pas pu réaliser.

L'atteinte de la complétude institutionnelle en matière d'immigration dépend essentiellement de facteurs, politico-idéologique et économique. À l'évidence,

la complétude institutionnelle d'un pays ou d'une communauté d'accueil dépend largement de son niveau de développement économique et, plus précisément, des capacités d'absorption de son marché du travail. Toutefois, cette condition, si elle est nécessaire, est loin d'être suffisante. La volonté politique d'accueillir des immigrants jouerait un rôle très important dans l'atteinte de la complétude institutionnelle en matière d'immigration, comme en témoigne la situation de pays occidentaux riches, qui érigent des murs pour empêcher le plus possible l'accueil de migrants (Leblanc et Brugère, 2017).

En Acadie du Nouveau-Brunswick, l'incomplétude institutionnelle en matière d'immigration est involontaire, puisqu'elle découle des caractéristiques sociétales de cette communauté d'accueil en situation minoritaire. Cette incomplétude institutionnelle involontaire en matière d'immigration se situe à plusieurs niveaux : linguistique, identitaire et politique.

Au niveau linguistique, l'incomplétude institutionnelle en matière d'immigration se manifeste par la quasi-nécessité pour l'immigrant de maîtriser l'anglais afin d'assurer son intégration économique (FCFA, 2004) et de pouvoir fonctionner quotidiennement. Les immigrants francophones le savent et le disent : la maîtrise de l'anglais est la clé d'une intégration économique réussie (Sall, 2018 ; FCFA, 2004). Or, sans intégration économique, point d'intégration sociale ou culturelle des immigrants à leur nouvelle communauté d'accueil. En résumé, le message envoyé aux immigrants francophones en Acadie du Nouveau-Brunswick et dans les CLOSM en général est le suivant : en tant que francophones, vous devez vivre en français et vous intégrer aux communautés acadiennes, mais vous devez maîtriser l'anglais pour accéder à un emploi.

L'incomplétude institutionnelle en matière d'immigration est aussi identitaire. Le paradoxe de la trajectoire de transformation des communautés francophones et acadiennes minoritaires en communautés d'accueil d'immigrants francophones se manifeste par la volonté de protéger l'aspect minoritaire de l'identité collective tout en développant en même temps un discours d'inclusion de l'autre (Farmer, 2008 ; Gallant, 2010). De fait, malgré la mise en avant d'une représentation de l'identité collective en termes sociopolitiques et plus inclusifs, l'idée de la supériorité d'une identité acadienne, ethnique et diasporique, transmise par la filiation n'a pas disparu des discours, des représentations et des pratiques collectives, comme en témoignent les rassemblements visant à « réunir les descendants des familles dispersées par les déportations des années 1750, ainsi que par toutes les émigrations

subséquentes» (Landry, 2015 : 122).

Une telle attitude ambiguë se traduit par une fermeture des secteurs du marché du travail (éducation et santé) contrôlés par les Acadiens, ainsi que par une traversée des frontières ethniques quasi impossible pour les immigrants racisés. En conséquence, les nouveaux arrivants constatent souvent avec amertume qu'il est extrêmement difficile de pénétrer les réseaux de sociabilités « tricotés serrés » (Lamoureux *et al.*, 2008) des communautés acadiennes.

Certains immigrants, prenant conscience de cette ouverture symbolique combinée à une fermeture identitaire, n'hésitent plus à saisir les médias pour exprimer leur amertume et leur déception²⁹. C'est le cas de cet immigrant belge qui, après cinq années de résidence au Nouveau-Brunswick, a décidé de quitter la province. Pour lui, l'accueil des immigrants francophones est chaleureux, mais ces derniers ne sont pas acceptés et inclus par l'Acadie du Nouveau-Brunswick : « Il y a, dit-il, les francophones qui voient un immigrant arriver [et se disent] : "Oh ! C'est un nouveau conquérant." Ils se protègent ! Il n'y a pas de trou où un [immigrant] peut entrer ». Quant à David, un enseignant originaire de l'Afrique subsaharienne et vivant en Acadie depuis le début des années 2000, il explique :

L'Acadie n'est pas encore prête à recevoir des immigrants. On n'est même pas nombreux et il y a déjà de la discrimination raciale et des gens qui nous accusent de voler leurs jobs. Quand on sera nombreux, qu'est-ce que cela va devenir ? Comme le dit un proverbe africain : si tu n'es pas assis, tu ne peux pas porter quelqu'un sur tes genoux. L'Acadie n'est pas encore assise sur ses genoux.

Enfin, pour Raffaele Iacovino et Rémi Leger (2011), l'incomplétude institutionnelle en matière d'immigration comporte une dimension politique. Pour ces deux auteurs, la transformation des CFSM en général, et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en particulier, en communautés d'accueil représente une fausse promesse de la part du gouvernement fédéral, faite à la fois aux CFSM et aux immigrants. Il en est ainsi puisque ces communautés minoritaires ne disposent pas d'une culture sociétale³⁰ permettant d'accueillir et d'intégrer un nombre significatif d'immigrants francophone en leur sein.

De plus, selon Iacovino et Léger (2011), le multiculturalisme canadien combiné à un cadre bilingue ne permet pas aux CFSM et à l'Acadie du Nouveau-Brunswick

de disposer de pouvoirs législatifs³¹ et d'un cadre normatif³² obligeant les immigrants d'expression française à vivre et à s'intégrer en français.

Au regard de ce qui précède, le concept d'incomplétude institutionnelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en matière d'immigration décrit de manière exhaustive les défis auxquels sont confrontées les politiques publiques en matière d'immigration francophone dans cette région du Canada. Concept à la fois descriptif et pluridimensionnel (linguistique, identitaire et politique), il semble nous démarquer des approches théoriques vitalitaire-utilitaire³³, identitaire³⁴, et du continuum attraction-accueil-intégration-rétention³⁵ qui ont été élaborées pour rendre compte des mobilisations et défis d'intégration des immigrants d'expression française dans les CFMS (Fourot, 2016).

3. Quand le symbolique compte plus que le substantif

Le concept d'incomplétude institutionnelle en matière d'immigration rend compte des défis quasi insurmontables auxquels sont confrontées les politiques publiques en Acadie du Nouveau-Brunswick. Dix ans après leur mise en œuvre, force est de constater leur échec, comme en témoignent les chiffres anémiques concernant le recrutement et la rétention d'immigrants francophones dans une province au caractère rural affirmé et au marché du travail exigu dans lequel l'anglais prédomine.

Cependant, ces politiques ne sont jamais remises en cause. Des critiques, s'il en existe, se font plutôt de manière officieuse et discrète. S'il en est ainsi, c'est que les politiques publiques d'immigration francophone au sein des francophonies minoritaires auraient au moins deux fonctions latentes : elles visent un succès symbolique et elles assurent une forme de paix linguistique et de protection officielle du fait français dans les CFMS en général, et en Acadie du Nouveau-Brunswick en particulier.

3.1 Le succès symbolique³⁶

Du point de vue symbolique, les politiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick ont largement atteint leurs objectifs. À ce jour, il n'existe pas de discours anti-immigration au sein des élites, des militants et des organismes acadiens. Au contraire, nous notons une mobilisation remarquable de la majorité des élites et des organismes qui font la promotion de l'immigration francophone à l'étranger, à travers Destination Acadie, et surtout auprès des communautés acadiennes. Comme le souligne le président

de la SANB :

Mon rôle, comme porte-parole du peuple acadien du Nouveau-Brunswick, est d'arriver à Lamèque et de faire la promotion d'un discours inclusif qui va aider l'accueil et l'intégration des immigrants. Mon travail n'est pas seulement de convaincre quelqu'un de venir rester ici en Acadie, mais de transmettre le message de l'inclusion et de dire que les gens qui décident d'immigrer, c'est un déracinement quand même assez incroyable de leur part. Ils sont membres à part entière de nos communautés. [...] L'Acadie n'est pas seulement une affaire de liens de sang. C'est pas parce que je suis un Arsenault que je suis acadien. Il y a plusieurs niveaux à l'Acadie. Je pense que le niveau historique, généalogique en est un qui est là. Mais l'Acadie d'aujourd'hui, ce n'est pas ça. L'Acadie d'aujourd'hui, ce sont des gens qui choisissent de vivre en français dans les provinces de l'Atlantique. Il faut essayer de briser les barrières.

Les politiques d'immigration font symboliquement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick une communauté d'accueil juridique et politique fictive donnant l'impression d'une égalité sociétale entre la majorité anglophone et la minorité acadienne dans la gestion et les bénéfices supposés du fait migratoire. Or, grâce à ses ressources et à la quasi-nécessité de la maîtrise de l'anglais pour les immigrants francophones, la majorité anglophone agit socialement comme la seule communauté d'accueil viable pour ces derniers qui, souvent, n'ont pas développé un sentiment d'appartenance à l'Acadie du Nouveau-Brunswick. La majorité anglophone accueille un peu plus de 81 % des immigrants reçus dans la province. C'est elle qui dispose d'une complétude institutionnelle plus large grâce à la prédominance de l'usage de l'anglais sur le marché du travail.

3.2 Protection, paix linguistique et démocratie

Les politiques publiques d'immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick connaissent un succès symbolique évident. Elles constituent une forme de prolongement et d'approfondissement du bilinguisme officiel et de la dualité linguistique, et elles sont constitutives de la politique sur les langues officielles. À ce titre, elles ne sont pas centrées principalement sur l'intégration économique et sociale des immigrants³⁷, mais plutôt sur des visées de protection des minorités francophones et acadiennes contre les risques d'assimilation.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, sélectionner et orienter des immigrants francophones dans des CFSM et, plus particulièrement, en Acadie du Nouveau-Brunswick constitue une politique distributive du même type que celles développées dans le cadre de l'État de droit de type social. Il s'agit de distribuer des locuteurs francophones capables d'assurer la survie démographique et linguistique de ces communautés. Une telle politique de distribution d'immigrants francophones découle logiquement du constat statistique évident que la majorité des immigrants s'établissant dans la province ont comme première langue officielle parlée l'anglais. Il s'agit alors de maintenir un certain équilibre démographique et linguistique entre les deux communautés linguistiques officielles.

Il faut noter que cette protection des CFSM contre les risques d'assimilation et de disparition communautaire a été créée afin d'assurer une paix linguistique à travers le pays (Traisnel, 2012). À cause du militantisme de la FCFA et des militants acadiens, les gouvernements fédéral et provincial sont obligés de mettre en place des politiques d'immigration francophones afin de pacifier les rapports sociaux linguistiques et d'éviter d'être accusés de faire de l'« injustice migratoire » envers les CFSM.

Cependant, visant plus que la paix linguistique et la protection des communautés francophones et acadiennes contre les risques d'assimilation, l'immigration francophone en Acadie et dans les CFSM est devenue un enjeu de démocratie et de préservation de l'unité nationale. Il en est ainsi puisqu'elle est considérée comme une ressource, « une matière première » à la fois démographique et économique qui, comme le souligne Mireille Paquet (2016), rentre dans le cadre du mécanisme de construction des provinces, mais aussi des communautés francophones et acadiennes hors Québec.

Toutefois, cette démocratisation de l'immigration francophone dans les CFSM est quasi impossible en raison des « lois » ou des régularités du fonctionnement des flux migratoires que Ravenstein (1889) avait mises en évidence et qui sont toujours d'actualité. Parmi ces régularités : la prévalence du facteur économique comme motif d'immigration et la distance parcourue en lien avec le lieu de destination des immigrants. Ravenstein (1889) avait ainsi très tôt identifié la présence du facteur économique comme principal motif de départ en ces termes :

Bad or oppressive laws, heavy taxation, an unattractive climate, uncongenial social surroundings, and even compulsion (slave trade, transportation) all have produced and are still producing currents of

migration, but none of these currents can compare in volume with that which arises from the desire inherent in most men to better themselves in material respects (Ravenstein, 1889 : 286).

La recherche d'emploi étant une des régularités les plus évidentes du fonctionnement des flux migratoires, il n'est pas étonnant que l'Acadie du Nouveau-Brunswick, qui peine à retenir ses jeunes³⁸, rencontre des défis dans l'attraction et la rétention d'immigrants, vu l'extrême exigüité de son marché du travail.

Quant à la distance parcourue en lien avec le lieu de destination, elle constitue une régularité toujours d'actualité. C'est connu. Il existe une affinité élective entre l'immigration internationale et les grandes métropoles. Ces dernières disposent de réseaux d'institutions, de produits, de services, de ressources communautaires (présence des membres de sa communauté) : autrement dit, d'un environnement recherché par l'étranger souvent habitué à la grande ville. Or, les villes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont des villes rurales et périphériques, en déficit d'attractivité envers des immigrants souvent attirés par les grandes métropoles comme Montréal, Toronto et Vancouver (le MTV). D'où la persistance de la problématique de la rétention des immigrants francophones au sein des communautés acadiennes (Savoie, 2006).

Vu ces facteurs d'impossible démocratisation et d'incomplétude institutionnelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en matière d'immigration, les politiques publiques d'immigration francophone n'ont pas pour priorité de favoriser l'intégration des immigrants. Elles ont des visées symboliques de préservation d'une paix linguistique et de reconnaissance d'un droit collectif aux CFSM et à l'Acadie du Nouveau-Brunswick : le droit d'avoir « sa part d'immigrants » afin de minimiser le déséquilibre linguistique en faveur de la majorité anglophone qui dispose d'une plus grande complétude institutionnelle en matière d'immigration.

Ce faisant, les politiques publiques d'immigration francophone permettent un élargissement du processus de reconnaissance des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire. Elles désindividualisent les droits linguistiques en leur attribuant une dimension collective : le droit de se préserver démographiquement passe alors par celui d'accueillir des immigrants d'expression française.

Conclusion : Quand le signifiant dépasse le signifié

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est devenue une communauté d'accueil symbolique d'immigrants créée par des politiques publiques et par le droit. Malgré son incomplétude institutionnelle en matière d'immigration, elle se présente, officiellement du moins, comme une possibilité offerte aux immigrants d'expression française de vivre et de s'intégrer en français à l'extérieur du Québec. Ce faisant, ses ambitions de dualité se sont étendues à l'immigration considérée comme une ressource vitalitaire.

Ces politiques publiques d'immigration francophone dans cette CFSM rurale ont certes échoué, mais elles gardent toute leur importance d'un point de vue symbolique en promettant plus qu'elles ne peuvent, et en faisant des gouvernements fédéral et provincial des acteurs en quête de nouveaux locuteurs francophones qui seraient capables de renforcer la vitalité démographique et linguistique de l'Acadie.

Toutefois, vu la dimension spatiale des inégalités de développement économique entre les Maritimes et le reste du Canada, vu aussi l'incomplétude institutionnelle de l'Acadie en matière d'immigration, pouvait-il en aller autrement ? Quand tout concourt à faire échouer l'action publique en immigration francophone, le seul espoir qui reste est le rêve d'une transformation, par la défiance des régularités de fonctionnement des flux migratoires. Aussi, ces politiques publiques d'immigration francophone ont créé une communauté d'accueil symbolique, mais elles continuent d'évoluer dans le symbolique en faisant fi de leurs résultats décevants.

Bibliographie

Belkhdja, Chedly. 2012. « La dynamique migratoire des étudiants internationaux et les politiques d'immigration dans cinq fédérations », dans Chedly Belkhdja et Michèle Vatz Laaroussi (dir.). *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq États fédéraux : Australie, Belgique, Canada, Espagne, Suisse*. Paris, Harmattan : 173-196.

Belkhdja, Chedly, Christophe Traisnel et Mathieu Wade. 2012. *Typologie des communautés francophones en situation minoritaire du Canada*. Rapport de recherche. Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.

Breton, Raymond. 1964. « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants ». *American Journal Of Sociology*, 70, 2 : 193-205.

Churchill, Stacy et Isabel Kaprielian-Churchill. 1991. *The Future of Francophone and Acadian Communities in a Pluralistic Society: Facing Pluralism*. Rapport de recherche. Ottawa,

Fédération des communautés francophones et acadiennes.

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. 2017. *Rapport annuel 2016-2017*. Fredericton, Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

De Sardan, Jean Pierre Olivier. 1995. « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, 1 : 71-109.

Farmer, Diane. 2008. « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Québec, Édition Fides : 121-159.

Fédération des communautés francophones et acadiennes. 2004. *Vers des communautés francophones ouvertes et inclusives : Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*. Ottawa, Prairie Research Associates.

Fourot, Aude-Claire. 2016. « Redessiner les espaces francophones au présent ; la prise en compte de l'immigration dans la recherche sur les francophonies minoritaires au Canada », *Politique et sociétés*, 35, 1 : 25-48.

Gallant, Nicole. 2010. « Trajectoires d'immigrants francophones en Atlantique », dans Citoyenneté et Immigration Canada/FCFA/Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne/Metropolis. *Cahier de la recherche actuelle sur l'immigration francophone au Canada* : 18-21.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2014. *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Mettre nos ressources à l'œuvre*. Fredericton, Stratégie de croissance démographique.

Hassenteufel, Patrick. 2011. *Sociologie politique : l'action publique*. 2^e édition. Paris, Armand Colin.

Iacovino, Raffaele et Rémi Léger. 2013. « Francophone minority communities and immigrant integration in Canada: rethinking the normative foundations », *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques canadiennes*, 45, 1-2 : 95-114.

Kymlicka, Will. 2001. *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*. Montréal, Boréal.

Lamoureux, Diane, Dimitrios Karmis et Stephan Gervais (dir.). 2008. *Du tricoté serré au métissé serré ? La culture publique commune au Québec en débats*. Montréal, Les Presses de l'Université Laval.

Langlois, André et Anne Gilbert. 2010. « Mesure et géographie de la francophonie torontoise », dans Anne Gilbert (dir.). *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*. Québec, Les Éditions du Septentrion : 78-89.

Landry, Michelle. 2015. *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Québec, Presses de l'Université Laval.

Leblanc, Guillaume et Fabienne Brugère. 2017. *La fin de l'hospitalité : Lampedusa, Lesbos, Calais... Jusqu'où irons-nous ?* Paris, Flammarion.

Paquet, Mireille. 2016. *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Ravenstein, Ernst G. 1889. « The laws of migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, 2, 52 : 241-305.

Sall, Leyla. 2018. *Niches d'emplois et barrières d'accès au marché du travail des nouveaux immigrants francophones en Acadie des Maritimes*. Rapport de recherche. Moncton, Immigration, Réfugiés Citoyenneté Canada.

Savoie, Donald J. 2006. *Visiting grandchildren: economic development in the Maritimes*. Toronto, University of Toronto Press.

Schnapper, Dominique. 1991. *La France de l'intégration*. Paris, Gallimard.

Traisnel, Christophe. 2012. « Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *International Journal of Canadian Studies*, 45-46 : 69-89.

Traisnel, Christophe, Isabelle Violette et Nicole Gallant. 2013. « Les minorités francophones canadiennes face à l'immigration : particularismes et représentations de la diversité ethnoculturelle dans les milieux associatifs », *Minorités linguistiques et société*, 1, 2 : 9-28.

Notes

¹ Nous faisons référence à la judiciarisation des revendications d'accès à des services en français, d'autonomie institutionnelle et d'égalité, avancées par les Acadiens du Nouveau-Brunswick auprès des gouvernements provincial et fédéral.

² Selon les données de Statistique Canada, en 2016, le Nouveau-Brunswick comptait 5 070 immigrants francophones sur une population totale de 747 101 personnes. Pour la période 2011-2016, la province n'a accueilli que 1255 immigrants francophones.

³ Nous faisons référence à la Loi sur les langues officielles, révisée en 1988, et à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2002 dont nous parlerons dans la section « Le droit à la rescousse ». De plus, le nombre d'immigrants francophones que l'Acadie du Nouveau-Brunswick accueille n'est pas suffisant pour faire d'elle une communauté d'accueil. En conséquence, ce sont le droit et les politiques publiques d'immigration francophone qui lui ont attribué le statut de communauté d'accueil.

⁴ Nous empruntons à Dominique Schnapper (1991) sa définition de l'intégration. Pour cette auteure, l'intégration fait référence aux « divers processus par lesquels les immigrés comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale participent à la vie sociale » (Schnapper, 1991 : 99). Toutefois, dans le contexte de l'accueil d'immigrants francophones en Acadie du Nouveau-Brunswick, le concept d'intégration peut être opérationnalisé en faisant la distinction entre ses dimensions économique (accès à des emplois de qualité pour des immigrants qui sont souvent des diplômés universitaires), sociale (participation aux réseaux de sociabilité des communautés acadiennes), linguistique (maîtrise du français, usage et défense de cette langue) et citoyenne (participation et engagement dans les institutions acadiennes et sentiment d'appartenance à l'Acadie).

⁵ La SANB est la structure de représentation politique des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Elle veille à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la communauté acadienne et francophone de la province. Dans le domaine de l'immigration francophone, elle n'a pas de pouvoir officiel, mais elle agit en tant que groupe de pression et promeut l'immigration francophone qui, selon elle, contribue à la vitalité de l'Acadie.

⁶ Précisons que le RIFNB est géré par la SANB et qu'il a des objectifs similaires à cette dernière structure (promotion de l'immigration francophone et augmentation du nombre

d'immigrants francophones). Le RIFNB se donne également pour mission de favoriser l'intégration économique et sociale des immigrants et de sensibiliser les employeurs à l'importance de l'immigration francophone.

7 Nous empruntons cette notion à l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995), qui l'utilise pour faire référence à un espace dans lequel le chercheur concentre ses entrevues et observations de manière intensive, les autres espaces lui servant de points de contraste avec l'espace témoin.

8 Nous entendons par « communauté d'accueil viable » une communauté capable d'assurer l'accueil et l'intégration économique, sociale et culturelle d'une masse critique d'immigrants parce qu'elle dispose d'un marché du travail large et diversifié, et qu'elle promeut une relative tolérance et reconnaissance des apports positifs de l'immigration.

9 Nous avons noté plusieurs concordances entre les données qualitatives recueillies lors des entretiens et les matériaux issus de recherches documentaires (articles, rapports de recherche et chapitres de livres). Par exemple, l'omniprésence et la nécessité de l'anglais afin d'assurer son insertion dans le marché du travail sont soulignées à la fois par les immigrants interviewés et les sources documentaires. L'incomplétude institutionnelle en matière d'immigration de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est soulignée par un article critique de laconivo *et al.* (2013) et par des propos d'immigrants qui disent souvent : « L'Acadie n'est pas prête à accueillir des immigrants ».

10 À la différence de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, certaines CFMS ont émergé parce qu'elles disposaient déjà d'une masse critique d'immigrants d'expression française. C'est le cas principalement dans les CFMS situées dans de grands centres urbains comme Ottawa et, surtout, Toronto, qui compte 39 % d'immigrants au sein de sa communauté francophone (Langlois et Gilbert, 2010). Les politiques publiques et le droit sont venus légitimer leur statut de communauté d'accueil *a posteriori*.

11 Voir Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991; Fédération des communautés francophones et acadiennes, 2004. Ces rapports mettent en évidence les bénéfices démographiques et linguistiques de l'immigration au sein des CFMS.

12 Ce travail idéologique est un travail de promotion mené essentiellement par la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) et par des organismes acadiens comme la SANB et la Société nationale de l'Acadie (SNA).

13 Cette version révisée de la loi de 1988 engage le gouvernement fédéral à promouvoir la dualité linguistique et à favoriser l'épanouissement des CLOSM en exigeant la collaboration de tous les ministères et organismes fédéraux, comme le précise avec justesse Diane Farmer (2008).

14 Peut-être que cela pourrait changer avec l'alliance conclue en coulisse entre l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, un parti aux tendances antibilingues, et le parti conservateur au pouvoir, mais minoritaire.

15 Nous empruntons cette notion à Mireille Paquet (2016), qui définit le mécanisme de construction provinciale comme un ensemble de stratégies mises en place par les élites provinciales pour favoriser le développement de la société provinciale (État, administration publique, économie, population) à travers l'immigration. Pour cette auteure, l'immigration n'est plus considérée comme un problème ou comme un domaine d'action du fédéral, mais comme une ressource et un levier de développement économique et démographique dont se saisissent les provinces qui ne cessent de réclamer plus de ressources et de pouvoirs au fédéral afin de développer des politiques d'immigration correspondant aux réalités de leurs juridictions.

16 Il faut préciser que les Maritimes désignent les trois provinces suivantes : le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.

¹⁷ Ces organismes sont les suivants : la SANB, la SNA, l'université de Moncton, l'université Sainte-Anne, le collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Immigration Nouveau-Brunswick, Immigration Nouvelle-Écosse, Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick, Réseau en immigration francophone de la Nouvelle-Écosse, Réseau en immigration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse.

¹⁸ Voir <<http://vivreenacadie.ca/index.php/a-propos>>.

¹⁹ Nous empruntons la notion de construction de la société provinciale centrée sur l'immigration à Mireille Paquet (2016) qui l'utilise pour désigner la « mobilisation de l'élite [provinciale] centrée sur l'établissement de stratégies visant le développement de la société provinciale » à travers l'accueil et l'intégration d'immigrants qualifiés. Pour cette auteure, cette mobilisation se déroule dans le cadre d'un processus comprenant trois étapes : l'activation, la consensualisation et l'institutionnalisation.

²⁰ Avant l'année 2014, l'étudiant international devait occuper un emploi à temps plein d'une durée d'au moins une année dans son domaine d'études ou dans un domaine connexe afin d'être admissible à la résidence permanente. Actuellement, n'importe quel emploi d'une durée d'au moins six mois permet l'accès à la résidence permanente. De plus, depuis le début de l'année 2017, les étudiants qui veulent se lancer en affaire sont admissibles à la résidence permanente à travers le PCNB.

²¹ L'Entrée express est juste un outil de sélection d'immigrants économiques en ligne. Ce n'est pas un programme d'immigration en soi.

²² Voir <<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/admissibilite/immigration-francophone-entree-express.html>>.

²³ Il s'agit de 33 % de l'ensemble des immigrants d'expression française ou francophiles sélectionnés dans le cadre du programme des candidats de la province du Nouveau-Brunswick (PCNB). Actuellement, près de 3 500 immigrants sont sélectionnés dans le cadre de ce programme.

²⁴ Il faut préciser qu'en 2016-2017, 81 % des immigrants reçus au Nouveau-Brunswick avaient l'anglais comme première langue officielle parlée.

²⁵ La niche d'emplois structurelle fait référence aux secteurs du marché du travail provincial qui ont un manque chronique de main-d'œuvre et dont les exigences linguistiques imposées aux immigrants sont minimales (foyers de soins, centres d'appels, nettoyage dans les hôtels et industries de transformation des fruits de mer). Les immigrants francophones sont souvent employés dans cette niche (Sall, 2018).

²⁶ La niche conjoncturelle désigne des secteurs du marché du travail qui ne manquent pas de main-d'œuvre, mais qui recrutent des immigrants, parce qu'ils profitent des effets immédiats de la diversité culturelle et ethnique. C'est le cas des banques qui se sont rendu compte qu'en recrutant des étudiants internationaux finissants, elles accédaient à tout un réseau de clientèles composé des membres de leurs groupes ethnique ou national (Sall, 2018).

²⁷ Nous empruntons le concept d'incomplétude institutionnelle à Raymond Breton (1964). Ce dernier l'applique aux communautés ethnoculturelles dans le contexte nord-américain. Pour Breton, il existe des communautés ethnoculturelles au sein desquelles les membres disposent uniquement de réseaux de relations informelles : parentés, amitiés, rencontres occasionnelles. Il les perçoit comme des communautés à incomplétude institutionnelle, puisqu'elles ne disposent pas d'institutions capables d'assurer l'accueil et l'intégration des membres dans la société d'accueil globale. Toutefois, il existe des communautés ethnoculturelles qui disposent d'un ensemble d'institutions économiques, sociales et politiques plus formelles, et qui sont capables d'attirer des nouveaux arrivants de leur groupe

ethnique et d'assurer leur intégration sociale et économique. Plus récemment, le concept de complétude institutionnelle est utilisé pour décrire le degré de vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Plus une CLOSM dispose d'institutions autonomes dans divers secteurs importants (éducation, santé, cultures, économie, politique, etc.) et plus elle est perçue comme vitale (Belkhodja, Traisnel et Wade, 2012). Dans le cadre de cette étude, nous l'appliquons aux communautés d'accueil d'immigrants et, principalement, à l'Acadie des Maritimes.

28 À ce sujet, lire l'article de Sylvain Desjardins publié sur le site de Radio-Canada en septembre 2017 : « Une crise des migrants en Allemagne, quelle crise? ». <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1057660/allemande-angela-merkel-elections-crise-migrants-refugies-syrien>>. Page consultée le 3 décembre 2017. Jean-François Belanger, journaliste de Radio-Canada, a réalisé un reportage en Allemagne dont les éléments confirment la capacité institutionnelle de cette puissance européenne à faire face à l'afflux de réfugiés par des pratiques institutionnelles d'intégration extrêmement efficaces : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1057569/allemande-crise-refugies-syriens-evolution-integration-angela-merkel-favorite-elections>>. Page consultée le 3 décembre 2017.

29 À ce sujet, lire l'excellent article d'Anaïs Brasier, journaliste à Radio-Canada Acadie : « Immigration, quand le rêve tourne au cauchemar ». <<http://ici.radio-canada.ca/regions/special/2017/immigration-francophone-nouveau-brunswick/>>. Page consultée le 3 décembre 2017.

30 Pour Will Kymlicka, une « [...] culture qui offre à ses membres des modes de vie, porteurs de sens, qui modulent l'ensemble des activités humaines, au niveau de la société, de l'éducation, de la religion, des loisirs et de la vie économique, dans les sphères publique et privée. Ces cultures tendent à être territorialement concentrées et fondées sur une communauté linguistique » (Kymlicka, 2001 : 115).

31 Il s'agit de pouvoirs de sélection d'immigrants, mais aussi de pouvoirs d'agir sur les modalités d'intégration des immigrants en français que le Québec a acquis grâce à des ententes avec le gouvernement fédéral.

32 Les auteurs font référence au cadre normatif d'intégration qu'est l'interculturalisme québécois. Celui-ci considère la culture québécoise de tradition française comme une culture de convergence des différentes cultures minoritaires qu'elle veut maintenir vivantes et originales. Il accorde une importance capitale à la langue française considérée comme la langue publique commune et comme la langue d'intégration des immigrants.

33 L'approche vitalitaire-utilitaire est centrée à la fois sur l'analyse des conditions sociohistoriques ayant conduit à l'identification de l'immigration comme source de vitalité des CFMS et sur les objectifs assignés à l'immigration francophone.

34 L'approche identitaire est celle développée par des auteurs comme Isabelle Violette, Christophe Traisnel et Nicole Gallant (2013), qui explorent l'attitude ambiguë des militants acadiens face à la diversité ethnoculturelle. Cette ambiguïté découle des représentations contradictoires de l'identité collective acadienne, qui met l'accent tantôt sur un nationalisme civil ou linguistique, tantôt sur un nationalisme ethnique rendant quasi impossible l'inclusion des nouveaux arrivants francophones.

35 L'approche en matière de continuum est celle adoptée par les différents paliers de gouvernement pour qui le succès de l'immigration francophone dépend de l'atteinte des objectifs des différents éléments du continuum. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'article d'Aude-Claire Fourot (2016).

36 Pour une explication détaillée de la dimension symbolique des politiques publiques en général, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Patrick Hassenteufel (2011).

³⁷ Curieusement, on ne demande jamais aux CFSM ou à l'Acadie du Nouveau-Brunswick de rendre des comptes ; on ne leur fixe jamais d'objectifs à atteindre pour l'intégration des immigrants d'expression française. Comme le souligne Aude-Claire Fourot (2016), l'intégration est perçue comme une affaire de performance individuelle des immigrants.

³⁸ Selon Statistique Canada, le solde migratoire du Nouveau-Brunswick est constamment négatif, les sorties étant plus importantes que les entrées. Selon les données les plus récentes, la province a perdu 1113 résidents au profit des provinces centrales et de l'ouest du pays. Ceux qui partent sont des jeunes souvent âgés de moins de 35 ans. Quant au solde migratoire net depuis l'année 2006-2007, il est de moins 15 880 personnes.